

Il n'en a pas encore fini avec ses excuses. Croyant que Richelieu en voulait sérieusement au P. Joseph d'avoir signé le traité de Ratisbonne, il avait écrit à celui-ci une lettre de condoléance ; puis craignant que le cardinal ne lui en voulût de l'avoir écrite, il ajoute dans sa lettre du 30 octobre : « J'ay creu que vous ne trouveriez pas mauvais que, pour consoler le bon Père, je luy escrivisse comme j'ay fait; et, en vérité, Monseigneur, lorsque vous prendrés la peine de lire tout du long sa dernière lettre du 19, vous verrés qu'il a agi par un excès de prévoiance, par une appréhension très grande du mal qui pouvoit estre, afin de le rendre moindre et qu'il a jetté ce traité comme au hasard, après avoir nettement et haultement dict à ceux qui le pressoient, qu'il estoit contraire au pouvoir et aux ordres du roy, et qu'il seroit désavoué. Cette lettre du 19 est d'importance, et mérite d'estre cousue en original, en son ordre, avec celles qui vous composent la suite des choses ; elle est bonne, sincère et véritable, et fort instructive (40),

L'obéissance absolue de Bouthillier, son dévouement à toute épreuve lui firent bientôt tout pardonner.

C'était donc contre le sentiment de toute la Cour, que Richelieu avait décidé le roi à désavouer ses ambassadeurs et à rejeter le traité de Ratisbonne. Sa puissance, un instant menacée par la maladie de Louis XIII, était redevenue plus

---

(40) Le P. Joseph faisait remarquer dans cette lettre, pour se justifier, qu'on n'avait fait aucune réponse à celle du 20 septembre, dans laquelle les plénipotentiaires demandaient des instructions, et qu'ils n'avaient reçu aucune communication avant le 13 octobre, jour de la signature. La lettre envoyée par le roi le 8 octobre n'avait pu, en effet, arriver à Ratisbonne avant le 13 octobre. (AVENEL. III. 932, 945, 946 note.)